

États financiers du

**COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME
D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA
FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du compte de primes du régime d'assurance de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan non consolidé au fin de 31 décembre 2019;
- l'état non consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats non consolidés de son exploitation pour l'exercice clos à cette date, conformément à la note 1 afférente aux états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui décrit les règles de présentation utilisées pour l'établissement de ces états financiers. Ces états financiers ne portent que sur les activités du compte de primes du régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick et non sur celles du régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

Comptables professionnels agréés
Saint-Jean, Canada
Date

COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

Au 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

| | 2019 | 2018 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie | 3 362 794 \$ | 3 112 601 \$ |
| Intérêts courus à recevoir | 1 544 | 1 257 |
| Placements (note 2) | 1 700 000 | 1 716 112 |
| | 5 064 338 \$ | 4 829 970 \$ |

Passifs et Excédent

| | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Passifs courants | | |
| Primes reçues par anticipation | 4 925 178 \$ | 4,715 028 \$ |
| Créditeurs | 8 001 | 7 999 |
| | 4 933 179 | 4 723 027 |
| Excédent | 131 159 | 106 943 |
| | 5 064 338 \$ | 4 829 970 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du régime,

_____, fiduciaire

_____, fiduciaire

COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'excédent

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

| | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Produits | | |
| Primes et cotisations, déduction faite des remboursements (annexe A) | | |
| Enseignants | 52 004 244 \$ | 50 702 238 \$ |
| Gouvernement | 9 117 846 | 8 975 646 |
| Subvention | 4 644 028 | 4 346 929 |
| | 65 766 118 | 64 024 813 |
| Intérêts | 139 026 | 114 985 |
| | 65 905 144 | 64 139 798 |
| Charges | | |
| Primes (annexe A) | 62 979 549 | 61 309 470 |
| Commissions et frais d'administration | 2 786 569 | 2 715 343 |
| Charges liées aux primes | 7 820 | 7 820 |
| Frais bancaires | 47 | 222 |
| | 65 773 985 | 64 032 855 |
| Excédent des produits sur les charges | 131 159 | 106 943 |
| Excédent à l'ouverture de l'exercice | 106 943 | 59 766 |
| Sommes versées aux fiduciaires de la FENB (Remboursement du surplus de 2017) | – | (59 766) |
| Sommes versées aux fiduciaires de la FENB (Remboursement du surplus de 2018) | (106 943) | – |
| Excédent à la clôture de l'exercice | 131 159 \$ | 106 943 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019

Nature des activités

Conformément aux termes d'une convention conclue avec les fiduciaires du compte de primes du régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (le « régime »), Johnson Incorporated (« JI ») est l'agent agissant comme courtier, consultant et administrateur, qui rend des services liés à l'administration du régime. À titre d'agent, JI touche des commissions et une rémunération au titre des frais d'administration comme le prévoit la convention.

L'excédent des produits sur les charges est distribué selon les directives des fiduciaires du régime.

1. Règles de présentation

Les présents états financiers ont pour but de présenter toutes les primes encaissées et décaissées au titre du régime. Ces états ne rendent pas compte du rendement réel du régime d'assurance collective de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick.

Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les principales méthodes comptables suivies par le régime sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des primes sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les primes reçues par anticipation sont reportées et comptabilisées durant le mois de la couverture auquel elles se rapportent.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les titres de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le régime a choisi de ne pas comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice pour pouvoir déterminer s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le régime détermine s'il y a eu un changement défavorable important apporté au calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important est survenu dans les flux de trésorerie prévus, le régime ramène la valeur comptable de l'actif au montant le plus élevé parmi les montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'il s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une résorption de la dépréciation au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

d) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

Le régime détenait un certificat de placement garanti auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse qui portait intérêt à 2,43 % et est venu à échéance le 6 décembre 2019.

Au cours de l'année, le régime a acheté un certificat de placement garanti auprès de la Banque de Nouvelle-Écosse qui porte intérêt à 2,21 % et vient à échéance le 16 décembre 2020.

3. Risques financiers et concentration du risque

Les instruments financiers du régime comprennent la trésorerie, les intérêts courus à recevoir et les comptes fournisseurs. La direction estime que le régime n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit important lié à ces instruments financiers et que la juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable.

4. Tableau des flux de trésorerie

Aucun tableau des flux de trésorerie n'a été présenté étant donné qu'il ne fournirait pas d'information supplémentaire significative.

COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

5. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, le régime a payé des charges liées aux primes de 4 554 050 \$ (4 377 237 \$ en 2018) à Unifund Assurance, qui est une entité sous contrôle commun au même titre que l'administrateur, ainsi que des commissions et frais d'administration de 2 786 569 \$ (2 715 343 \$ en 2018) à JI.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

DRAFT

COMPTE DE PRIMES DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Annexe A – Tableau des cotisations nettes

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives pour 2018

| | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Primes et cotisations, déduction faite des remboursements | | |
| Enseignants | 52 004 244 \$ | 50 702 238 \$ |
| Gouvernement | 9 117 846 | 8 975 646 |
| Subvention | 4 644 028 | 4 346 929 |
| | 65 766 118 | 64 024 813 |
| Primes, commissions et frais d'administration | | |
| Financière Manuvie | | |
| Médicaments sur ordonnance | 27 129 539 | 26 754 577 |
| Assurance soins de santé | 13 458 935 | 13 323 047 |
| Assurance soins dentaires | 9 121 309 | 8 493 703 |
| Assurance invalidité de longue durée | 5 446 541 | 5 159 369 |
| Assurance vie de base | 1 304 379 | 1 321 742 |
| Assurance vie des personnes retraitées | 1 025 483 | 946 790 |
| Assurance maladies graves | 536 641 | 524 340 |
| Assurance vie des personnes à charge | 123 214 | 127 327 |
| Assurance vie facultative | 127 997 | 131 095 |
| Unifund – Assurance habitation/automobile | 4 554 050 | 4 377 237 |
| SSQ/AIG | | |
| Assurance décès et mutilation accidentels facultative | 90 427 | 88 311 |
| Assurance décès et mutilation accidentels de base | 61 034 | 61 932 |
| | 62 979 549 | 61 309 470 |
| Commissions et frais d'administration | 2 786 569 | 2 715 343 |
| Cotisations nettes | – \$ | – \$ |